

*5^{ème} Forum des Techniciens
Médiateurs de rivières,
CPIE Val de Gartempe, Lathus (86)*

*Présentation des opportunités de
financement FEDER en Poitou-
Charentes, axe 2 « environnement
et prévenir les risques »
mesures 2 à 5
le mardi 25 janvier 2011*

Recources, territoires et habitats
Énergie et climat. Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du
Logement Poitou-Charentes

Opportunités de financement du FEDER

Préambule

1 – Axe 2 du FEDER

2 – Maquette initiale et enveloppes encore disponibles

3 – Présentation de la mesure 4

4 – Modalités de financement

5 – Contact : service instructeur

6 – Pour mémoire : opportunités sur les mesures 2, 3 et 5 dans les domaines de l'environnement et du développement durable



Préambule et limites de la présentation

- **PO FEDER Poitou-Charentes** : financement concerne **exclusivement** les projets qui sont mis en œuvre sur le territoire du Poitou-Charentes : sinon, proratisation et réduction de l'assiette éligible,
- sur le bassin de la Loire : concomitance avec le « **Plan Loire** » bénéficiant d'une enveloppe FEDER avec un **PO spécifique** (contact SGAR de la région Centre : 02 38 81 46 62) avec des mesures qui peuvent se recouper,
- certaines opérations également éligibles au FEADER → choix du financement en fonction du montant de l'opération (projet > 200 K€ → financement FEDER)
- révision à mi-parcours du **PO en cours de finalisation** : sur les mêmes enjeux, élargissement des actions éligibles



1 – axe 2 du FEDER, PO 2007-2013 1/2

- axe 2 « *préserver l'environnement et prévenir les risques* »
- 5 mesures
- *maquette financière du PO, axe 2, mesures 2 à 5*



Mesures du PO FEDER « axe 2 environnement » (sous réserve de validation par la CE) 1/2

- mes 1 : maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux (pour mémoire, instruction Conseil Régional),
- mes 2 : reconquérir la qualité de l'eau,
- mes 3 : maîtriser et diminuer la consommation d'eau,
- **mes 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité,**
- mes 5 : gestion durable des territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques et anticipant les conséquences des changements climatiques,



2 – Maquette financière des mesures 2 à 5 et état de la consommation

Mesures	Enveloppe initiale en M€	Contenu de la mesure	Programmation FEDER au 4 novembre 2010 en M€	Enveloppe disponible en M€
Mes 2	3	Reconquérir la qualité de l'eau	0,8	2,2
Mes 3	2	Économie, quantité d'eau	0,61	1,39
Mes 4	5	Biodiversité et zones humides	2,84	2,16
Mes 5	6	Gestion durable des territoires et risques	5,19	0,81



3 - Mesure 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité (sous réserve de validation par la CE)

3/1

Enveloppe initiale : 5 M€,

Objectif et contenu opérationnel

→ 3 sous mesures

A. Connaître et sensibiliser

- Structuration du recueil, bancarisation et mise à disposition du public des données sur la biodiversité régionale.
- Sensibilisation, information, éducation du public sur le patrimoine naturel régional, les opérations de protection et de gestion des espèces et des espaces.
- Réalisation d'inventaires écologiques territoriaux à des fins de mise en oeuvre de plans, programmes et projets de territoire intégrant les enjeux de biodiversité.
- Mutualisation des compétences en génie écologique et partage d'expériences de gestion.



3 - Mesure 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité (sous réserve de validation par la CE)

3/2

Enveloppe initiale : 5 M€,

Objectif et contenu opérationnel

B. Protéger et gérer les espèces et les milieux naturels dont les zones humides

- Sauvegarde, entretien et gestion des espèces d'intérêt patrimonial et des milieux naturels à forts enjeux environnementaux (maintien de la biodiversité et des écosystèmes),
- Réhabilitation et restauration de milieux naturels à enjeux environnementaux,
- Constitution et reconstitution de corridors biologiques fonctionnels,
- Actions de lutte et/ou de gestion contre des espèces animales et végétales invasives au regard de la biodiversité et des milieux naturels,
- Maîtrise foncière sur les milieux naturels à forts enjeux,
- Actions de maintien et d'optimisation de la morphologie des cours d'eau (dont opérations de désenvasement dans le but de maintenir et préserver les écosystèmes), comprenant l'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets d'investissement.



3 - Mesure 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité (sous réserve de validation par la CE)

3/3

Enveloppe initiale : 5 M€,

Objectif et contenu opérationnel

C. Valoriser le patrimoine naturel

- Plans, programmes et projets de valorisation du patrimoine naturaliste régional.
- Projets publics et privés de territoire pour le développement du tourisme naturaliste.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l' environnement, de l' Aménagement et du Logement de
Poitou-Charentes



Mesure 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité (sous réserve de validation par la CE)

3/4

Exemples de projets éligibles

Réalisation d'inventaires écologiques territoriaux ;
inventaires de zones humides

Plan de sauvegarde de l'Outarde Canepetière,

Réhabilitation et restauration de milieux littoraux
(destruction d'anciens bâtiments, renaturation de sites et
plan de gestion en suivant)

Constitution et reconstitution de corridors biologiques
fonctionnels : passe à poisson, banquettes sous pont
pour petits mammifères, buses,...

Actions de lutte et/ou de gestion contre des espèces
animales et végétales invasives au regard de la
biodiversité et des milieux naturels.



Mesure 4 : protéger et valoriser les milieux naturels et la biodiversité (sous réserve de validation par la CE)

3/5

Exemples de projets éligibles

Acquisition foncière sur les milieux naturels à forts enjeux,

Actions de maintien et d'optimisation de la morphologie des cours d'eau pour une meilleure mobilité des poissons, migrateurs notamment,

Renaturation de milieux naturels d'intérêt environnemental (restauration de zones humides, mise en place de plans de gestion...)

Bénéficiaires potentiels identifiés

Collectivités territoriales et leurs regroupements, associations, fondations, associations syndicales, établissements publics, chambres consulaires, entreprises, centres de culture scientifique, technique et industrielle.



4 – Modalité de financement par le FEDER, axe 2, 4/1

- un taux pivot moyen d'intervention de 40%,
- un dossier type de demande de subvention,
- modalités de sélection des projets,



Dossier type de demande de financement : points de vigilance

4/2

- dossier type signé avec libellé et description précise de l'opération,
- plan de financement (équilibré, précis),
- pièces obligatoires (justificatif des dépenses, notification des contre-parties des cofinanceurs, autorisations administratives)
- délais (rétroplanning),

Lien pour télécharger le dossier type de demande :
http://www.europe-en-poitou-charentes.eu/fileadmin/documents/Dossiers_subvention/Dossier_type_demande_FEDER.doc



5 – Contact

Service instructeur des mesures 2 à 5 de l'axe 2 « environnement » :

DREAL Poitou-Charentes

- aide au montage de dossier (éligibilité, plan de financement, complétude) : Christophe PICOULET
au 05 49 55 64 61

christophe.picoulet@developpement-durable.gouv.fr

- suivi administratif : Baptiste POTIER

au 05 49 55 78 34

baptiste.potier@developpement-durable.gouv.fr



*6 – Pour mémoire : autres mesures et actions éligibles sur l'axe 2
« ~~préserver l'environnement et~~
prévenir les risques » (instruction DREAL)*

ces trois mesures permettent, sur des champs complémentaires, de décliner les plans programmes et projets de prise en compte de l'environnement et de développement durable mises en œuvre par les collectivités territoriales et les organismes publics ou privés



Mesure 2 : reconquérir la qualité de l'eau (sous réserve de validation par la CE) 6/1

Enveloppe initiale : 3 M€,

Objectif

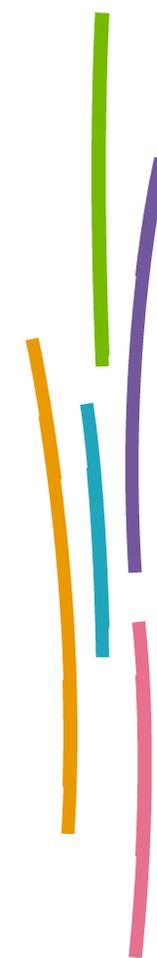
Réduire l'utilisation des intrants dans l'agriculture, le jardinage, l'entretien des espaces verts et des voies de communication,

Contenu opérationnel

Soutenir et étendre le programme Re-Sources,

Soutenir les plans, programmes, projets (diagnostic, stratégie d'action, voire investissements en découlant) publics et privés et leur évaluation ayant pour objet l'amélioration de la qualité de l'eau.

Renforcer l'état et le partage des connaissances notamment en développant la mutualisation du recueil et de l'analyse des données.



Mesure 2 : reconquérir la qualité de l'eau (sous réserve de validation par la CE) 6/2

Exemples de projets éligibles

Programme Re-Sources,
Accompagnement des programmes de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires portés par les collectivités : (mise en place de plan de gestion différenciée des espaces verts publics, investissements exemplaires),
Etudes (sur la circulation des polluants),
Diagnostics (de forages) et investissements de réhabilitation si nécessaire

Bénéficiaires potentiels identifiés

Collectivités territoriales et leurs regroupements, syndicats de production et de distribution d'eau, associations, établissements publics, coopératives du secteur agricole, entreprises.



Mesure 3 : maîtriser et diminuer la consommation d'eau (sous réserve de validation par la CE) 6/3

Enveloppe initiale : 2 M€,

Objectif

Réduire les consommations d'eau

Contenu opérationnel

- Soutien des plans, programmes, projets (diagnostic, stratégie d'action, voire investissements en découlant) publics et privés et leur évaluation visant à réduire la consommation de l'eau (par le recyclage, la réduction des pertes, l'optimisation de la consommation...).
- Aides à la diffusion de nouvelles techniques économes en eau, et aides à l'installation d'équipements collectifs ayant pour objet les économies d'eau
- Aides à la conception de diagnostics pour la mise en œuvre de plans et de modes d'urbanisation économes en eau.
- Mutualisation et diffusion de la connaissance sur les usages et sur la situation et l'évolution de la ressource en eau, pour anticiper au mieux les situations et optimiser les techniques par rapport aux besoins.
- Sensibilisation, éducation, information sur la ressource en eau et les économies au profit de tous les publics (scolaires, étudiants, particuliers, entreprises, les services publics, les collectivités publiques ainsi que les prestataires de la mise en œuvre des labels qualité).



Mesure 3 : maîtriser et diminuer la consommation d'eau (sous réserve de validation par la CE) 6/4

Exemples de projets éligibles

Diagnostics de réseaux d'adduction en eau potable, financements de compteurs sur réseaux (sectorisation, amélioration du rendement, détection des fuites), investissements permettant la réalisation d'économies d'eau (collecteur d'eau de pluie sur bâtiments pour arrosage, dispositif de retraitement des eaux de lavage....)

Bénéficiaires potentiels identifiés

Collectivités territoriales et leurs regroupements, entreprises et groupements, établissements publics, associations, fondations, syndicats de production et de distribution d'eau, centres de culture scientifique, technique et industrielle, ...



Mesure 5 : gestion durable des territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques et anticipant les conséquences des changements climatiques (sous réserve de validation par la CE) 6/5

Enveloppe initiale (réajustée suite à Xynthia) : 6 M€ (dont 5M€ pour Xynthia),

Enveloppe disponible (novembre 2010) : 810 000 €

Objectif

- Développer durablement de nouveaux comportements,
- S'adapter aux conséquences du changement climatique, en adaptant les modes de vie, les équipements, les infrastructures et l'urbanisme,
- Anticiper et intégrer les risques dans la gestion des territoires.

→ développer durablement les territoires (extrait du DOMO)



Mesure 5 : gestion durable des territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques et anticipant les conséquences des changements climatiques (sous réserve de validation par la CE) 6/6

Contenu opérationnel

- Accompagner les collectivités qui intègrent les risques et l'anticipation du changement climatique, dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement du territoire et de leur plan d'urbanisme ; soutenir la réalisation de projets exemplaires intégrant l'objectif de leur vulgarisation.
- Soutenir la réalisation de projets urgents de protection des populations, des habitats et des milieux naturels, liés à des événements naturels à caractère exceptionnel (réfection de digues suite à Xynthia)
- Accompagner et soutenir les plans, programmes, projets et leur évaluation intégrant les enjeux environnementaux et les enjeux du développement durable (mise en place de plans locaux de réduction de gaz à effet de serre, Agendas 21...) (DOMO)



Mesure 5 : gestion durable des territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques et anticipant les conséquences des changements climatiques (sous réserve de validation par la CE) 6/7

Exemples de projets éligibles

- Démarches « agenda 21 local » (mise en place, animation, évaluation),
- Etudes environnementales complémentaires dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme, réalisation à caractère exemplaire (démarche AEU, étude sur les déplacements...)
- Études sur les conséquences des changements climatiques (étude du risque de submersion marine),
- Réfection d'ouvrages suite à une catastrophe naturelle (exple : réfection de digues suite à une tempête (Xynthia))

Bénéficiaires potentiels identifiés

Collectivités territoriales et leurs regroupements, associations, établissements publics, entreprises, centres de culture scientifique, technique et industrielle, tout organisme public ou privé

